

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 10/01/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN YVELINES (UVSQ) : APPROBATION	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 10/01/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 21

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, PERRON Yann, AIT Eddie, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

Absent(s) représenté(s) : 3

COGNET Raphaël a donné pouvoir à PERRON Yann
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à LEBouc Michel

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 0

24 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

Le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 9 avril 2024, la nouvelle Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD) pour la période 2024-2030.

Elle prévoit la poursuite de la mission d'observation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR). Cette mission vise à fournir aux partenaires une représentation précise et exhaustive des enjeux et problématiques observées sur le territoire communautaire, afin de contribuer à l'évaluation des actions déployées et à nourrir les réflexions des acteurs locaux pour la mise en place de projets efficaces et ciblés.

La période du 27 juin au 7 juillet 2023 a été marquée par une série d'épisodes de violences urbaines à l'ampleur géographique inédite. La Communauté urbaine n'a pas été épargnée par ces événements qui ont touché quinze communes du territoire, au-delà des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville (principalement concernées par les émeutes de 2005).

En raison de la singularité de cet épisode, souligné par l'ensemble des acteurs du CISPDR, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) souhaite mener un projet de recherche-action, avec le Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP), rattaché à l'UVSQ.

Ce projet vise à retracer le déroulement des événements sur le territoire, à fournir des éléments sur les communes touchées, le profil des émeutiers et les motivations qui les ont conduits à cibler les biens publics qui ont fait l'objet de dégradations. Il doit aboutir à des propositions d'actions à mettre en œuvre par les partenaires du territoire, dans une démarche d'anticipation, en période à risques de violences urbaines. Un rapport final de recherche ainsi qu'une synthèse du rapport seront remis à la Communauté urbaine au premier trimestre 2026.

Dans le cadre de ce projet de recherche, l'UVSQ a sollicité et obtenu, via le CESDIP, un cofinancement de 45 000 € de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP).

La Communauté urbaine souhaite ainsi verser une subvention de 25 000 € à l'UVSQ afin de soutenir le projet de recherche susmentionné.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ),
- d'approuver le versement d'une subvention de 25 000 € à l'UVSQ,
- d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-04-04_05 du 9 avril 2024 portant approbation de la nouvelle stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (SISPD) pour la période 2024-2030,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU le projet de recherche-action proposé par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et le Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP),

VU le projet de convention de partenariat,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

ARTICLE 2 : APPROUVE le versement d'une subvention de 25 000 € à l'UVSQ.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 17/01/2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 17/01/2025

Exécutoire le : 17/01/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 16 janvier 2025

Le Président



ZAMMIT POPESCU Cécile